

Rétractation de l'aire de répartition du Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) dans la Vienne entre 1992 et 1999

Pierre Guignard

LPO Vienne, Z.I. République 2, Espace 10, Bâtiment D2, 86000 Poitiers

Introduction

Le Bruant ortolan fait partie de la liste “orange” française, c’est à dire des oiseaux dont les effectifs sont encore assez importants, mais en déclin marqué depuis les années 70 (Claessens et Rocamora, 1999). C’est surtout l’aire de répartition de cet oiseau qui se contracte régulièrement, avec des disparitions de populations, en dehors du bastion français de l’espèce, situé sur le pourtour méditerranéen. Plus au nord et à l’ouest, seules quelques populations isolées subsistent, dont celle de la Vienne. En 1992, une enquête menée par plusieurs adhérents de la LPO Vienne a montré que les effectifs étaient de l’ordre d’une centaine de mâles chanteurs (95 recensés), et subissaient une érosion dans la plupart des zones occupées (Lépinoux et al. 1995). Cette baisse des effectifs se retrouve sur l’ensemble des populations de la région Poitou-Charentes (Rigaud et Lépinoux, 1999).

Nous avons voulu savoir si la tendance observée en 1992 se confirmait 7 ans plus tard, alors qu’aucune mesure particulière n’a été prise pour la conservation de cet oiseau. Il est cependant à noter que des mesures de conservation ont été prises au cours de cette période en faveur de l’Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), oiseau partageant partiellement les mêmes habitats (dans notre département) que le Bruant ortolan.

Méthodes

Le protocole décrit dans Lépinoux et al. (1995) a été suivi dans la plupart des zones prospectées. Brièvement, sur chaque secteur, 2 écoutes ont été effectuées à 15 jours d’intervalle, le plus souvent le matin (voir détail dans Lépinoux et al. 1995). Ces écoutes ont été effectuées entre la fin du mois de mai et le début du mois de juillet. Seules les zones situées dans la région de Neuville-de-Poitou (zone III ci-après) ont fait l’objet d’un recensement moins approfondi. Le recensement sur les secteurs visités dans cette zone peut néanmoins être considéré comme fiable, puisque les observateurs, même s’ils ne se focalisaient pas sur l’espèce – ils recensaient en fait les populations de Busards (*Circus sp.*) – ont passé de nombreuses heures sur le terrain.

La couverture géographique a été à peu près identique à celle de 1992 : tous les secteurs où l'ortolan était présent à cette date ont été revisités. Cependant, sur la zone d'étude III, 2 communes où 9 mâles avaient été repérés en 1992 (Avanton et Vendeuve) n'ont pas été visitées, faute de temps (voir plus haut). Certaines communes aux biotopes a priori favorables (mais où l'ortolan était absent en 1992) ont également été visitées.

Résultats

Les mâles chanteurs repérés sont reportés dans le Tableau 1 et la Figure 1. Les zones I à VI correspondent à celles qui avaient été définies en 1992. La comparaison des deux enquêtes est donnée dans le Tableau 2.

Tableau 1 : Répartition du Bruant ortolan dans les communes de la Vienne en 1999.

Communes où l'ortolan a été repéré en 1999		Communes où l'ortolan a disparu depuis 1992	Communes non prospectées en 1999
Commune	Mâles chanteurs		
Amberre	7	Beaumont	Avanton
Angliers	2	Chauvigny	Vendeuve
Ayron	1	Bonnes	
Blaslay	1	Valdivienne	
Chalandray	1	Lhonnaizé	
Charrais	1	Dissay	
Cherves	8	St Georges les Baillargeaux	
Chouppes	7	Montamisé	
Cissé	1		
Coussay	4		
Frozes	1		
Jaunay-Clan	3		
Maillé	6		
Mazeuil	2		
Mirebeau	1		
Neuville-de-Poitou	2		
Saint Cyr (nord)	1		
Saint-Jean-de-Sauves	13		
Varennes	4		
Verrue	5		
Vouzailles	5		
Yversay	2		
TOTAL	78		

L'analyse montre un phénomène de contraction de l'aire de répartition de l'ortolan dans la Vienne : les petites populations situées le plus à l'est du département ont disparu. Cette constatation est certaine pour la zone I : de nombreuses vignes (habitat principal de l'ortolan dans la Vienne) ont été arrachées depuis 1992, et des constructions pavillonnaires encerclent les quelques vignes qui subsistent.

Tableau 2 : Résultats globaux de l'enquête de 1999, et comparaison avec les effectifs de 1992.

Zones de peuplement	Résultats 1992	Résultats 1999
I : Vallée de la Vienne au sud de Chauvigny	8	0
II : Zone entre la vallée du Clain et la forêt de Moulière	9	0*
III : Zone entre Neuville-de-Poitou et Jaunay-Clan	40	10**
IV : Zone entre Neuville-de-Poitou et les Deux-Sèvres	7	22
V : Zone entre Mirebeau et Neuville-du-Poitou	10	14
VI : Zone au nord-ouest de Mirebeau	21	32
Total	95	78

* 1 mâle était présent en 1998 ; ** recensement partiel

La disparition de l'ortolan est moins certaine dans la zone II. Aucun chanteur n'a été contacté en 1999, mais un l'avait été en 1998. Les causes du déclin sont les mêmes que pour la zone I. Les vignes ont tendance à subsister en nombre plus important, mais les constructions pavillonnaires bordant les villages les encerclent, ne permettant pas la tranquillité nécessaire à la nidification de l'ortolan.

S'il ne fait aucun doute que l'aire de répartition ait diminué en 7 ans, il semble que l'évolution numérique dans les zones encore occupées soit variable. L'analyse de ces zones est la suivante :

Zone III : Cette zone, nous l'avons déjà dit, n'a pas été prospectée de manière aussi exhaustive qu'en 1992. Les 9 mâles chanteurs sur les secteurs non prospectés sont-ils toujours présents ? L'évolution des communes prospectées peut nous fournir des éléments de réponse. Sur la commune de Neuville-de-Poitou, 2 mâles chanteurs ont été repérés en 99, contre 8 en 92. Sur la commune de Blaslay, 4 chanteurs avaient été repérés en 92, mais 1 seulement en 99. Plus spectaculaire encore est le déclin sur la commune de Jaunay-Clan : 16 chanteurs en 92 contre 3 en 99. Les faibles effectifs des autres communes de cette zone sont restés stables. On peut donc penser que les mâles chanteurs sur les 2 communes non prospectées sont en diminution. Une quinzaine de mâles pourraient être présents sur l'ensemble de la zone. Cette zone accueillait 40% des effectifs départementaux en 1992. Il est clair que cette proportion est en forte baisse en 1999. Les modifications des pratiques agricoles ne permettent sans doute plus à l'ortolan de trouver une nourriture variée. Les cultures de luzerne et de légumineuses ont totalement disparu, et les surfaces consacrées aux jachères et tournesol sont réduites comme peau de chagrin. Le Bruant ortolan a, sur cette zone, une répartition clairsemée au cœur du vignoble du Haut-Poitou.

Zone IV : L'augmentation de l'espèce y est importante, et les effectifs représentent 28% de l'effectif total observé. Les habitats sur cette zone sont encore variés : cultures diverses (céréales, luzernes, autres légumineuses, quelques petites vignes plantées d'arbres fruitiers), petits bois, buissons... Sur la commune de Cherves, le Bruant ortolan s'affranchit de la vigne pour nicher, pourvu qu'il trouve des cultures variées et des plages de sol nu (D. Papot, communication personnelle).

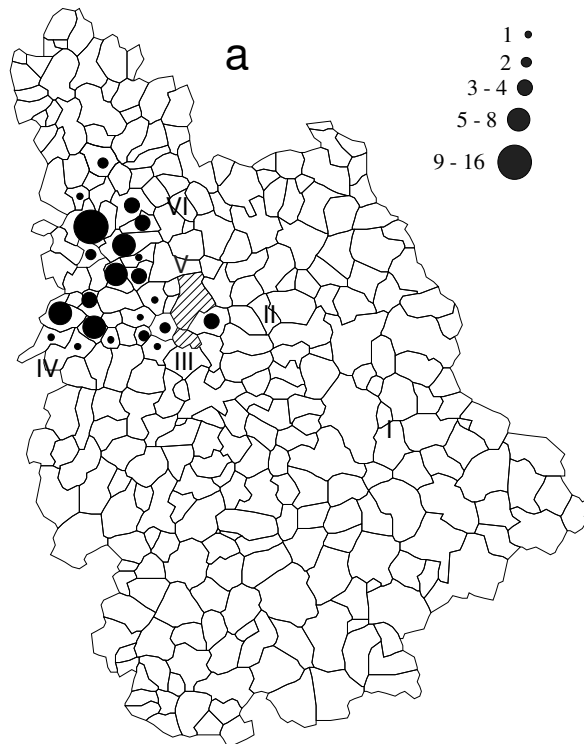
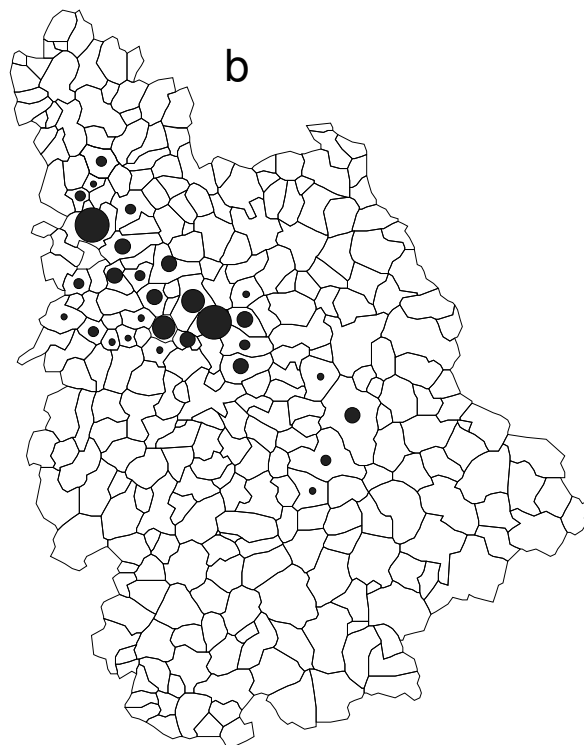


Figure 1 : Nombre de mâles chanteurs de Bruant ortolan en 1999 (a), et en 1992 (b).

Les chiffres romains de I à VI réfèrent aux zones définies dans le texte.

En hachuré : communes non prospectées en 1999.



Dans la commune de Cherves, il est clair que les pratiques culturales expliquent la répartition de l'ortolan. En effet, sur les communes voisines (Champigny-le-Sec et Le Rochereau), où les céréales sont largement dominantes, l'espèce est absente. Les opérations menées en faveur de la conservation de l'Outarde canepetière dans le cadre du programme LIFE sur la commune de Maillé (mesures qui visent à diversifier les cultures, diminuer les traitements insecticides et/ou favoriser le semis de plantes favorables au développement d'insectes sur des zones de jachères), ne peuvent qu'être favorables au Bruant ortolan.

Zone V : Les effectifs sont assez stables sur cette zone. L'ortolan est présent sur tous les secteurs de vignes traditionnelles. Ces vignes côtoient généralement des cultures variées et quelques prairies (fauche ou pâturage).

Zone VI : Cette zone voit ses effectifs augmenter de manière sensible, et devient la première du département pour le cantonnement des mâles chanteurs (40% des effectifs). Là encore, des pratiques culturales variées peuvent expliquer ce "succès". Le parcellaire est réduit, surtout dans les anciennes zones de marais (commune de Chouppes), l'élevage est encore présent (des prairies sont consacrées à l'élevage du Baudet du Poitou), et les cultures sont variées (céréales, légumineuses, cultures maraîchères, prairies de fauche...). La surface occupée par les vignes familiales est plus réduite qu'en 1992, mais l'ortolan semble s'en accommoder facilement. L'adaptation de l'espèce est clairement montrée sur la commune de Verrue, où les mâles chanteurs sont cantonnés dans des haies ou des cultures maraîchères (asperges et melons). La commune de Coussay-en-Mireballais héberge 4 chanteurs qui étaient inconnus en 1992. Une expansion vers le nord-est est envisageable, puisque des milieux similaires y sont rencontrés.

Discussion

Les résultats bruts montrent une évolution négative sur la globalité des effectifs. Cependant, il est quasiment certain que le manque d'exhaustivité sur la zone III peut avoir conduit à une sous-estimation des effectifs sur ce secteur. On peut estimer qu'une fourchette de 80 - 90 cantonnements est plus réaliste que les 78 présentés dans le Tableau 1. Ceci traduirait une légère baisse des effectifs ou une relative stabilité par rapport à 1992, mais ne doit pas masquer le fait que l'aire de répartition du Bruant ortolan se contracte fortement dans notre département. Les populations situées à l'est de la commune de Jaunay-Clan ont disparu, et le peuplement à l'est de Neuville-de-Poitou devient clairsemé. La concentration des effectifs sur quelques communes aux biotopes encore favorables est alarmante en ce sens qu'une perturbation des milieux en ces endroits entraînerait la disparition de l'espèce de la Vienne. D'un autre côté, l'observation de cantonnements sur d'autres milieux que la vigne est encourageant, car ceci montre que, pour peu que les habitats soient variés, le Bruant ortolan est capable de s'adapter à des variations du milieu.

Ont participé au recensement :

C. Delliaux, P. Guignard, A. Leroux, B. Liégeois, D. Papot, A. Rat, N. Rouil et B. Van Haecke

Références bibliographiques

Claessens O. et Rocamora G. 1999. Bruant ortolan. In *Oiseaux menacés et à surveiller en France* (Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., coord.) pp. 328-329. S.E.O.F./LPO, Paris.

Lépinoux J., Hamelin E. et Guignard P. 1995. Le bruant ortolan dans la Vienne en 1992. *L'Outarde*, 39, 45-54.

Rigaud T. et Lépinoux J. 1999. Bruant ortolan. In *Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes* (Rigaud T. et Granger M., coord.), p. 54-55. LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers.